

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2009

Etaient présents : MM. BISAGNO David, BONNETTI Serge, CERUTTI Guy et GIRAUD Régis. Mmes BERTHET Sara, BOCH Claudette, CHEVALLIER Monique et MENARINI Michèle.

Absents : BURNET Alice (procuration à CHEVALLIER M), GITTON Patrick (procuration à BERTHET S)

Secrétaire : David BISAGNO _____

N°08 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

Le Conseil approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2008 qui se présentent comme suit :

Budget lotissement : Dépenses : 192.803,17 € et recettes : 209.320,84 € en fonctionnement
Dépenses et recettes : 155.763,05 € en investissement soit un excédent de 16.517,67 €
Budget communal : Dépenses : 232.189,51 € et recettes : 379.793,25 € en fonctionnement
Dépenses 222.105,62 € et recettes : 150.847,56
soit un excédent de fonctionnement de 147.603,74 € et un déficit d'investissement de 71.258,06 €
Restes à réaliser : Dépenses : 192.226 € et recettes : 160.930€

N°09 – COMPTES DE GESTION 2008

Les comptes de gestion 2008 dressés par M. le Receveur Municipal pour les 2 budgets sont approuvés à l'unanimité.

N°10 – AFFECTATION DU RESULTAT 2008 DE LA COMMUNE

Le résultat 2008 du budget de la Commune est affecté comme suit :

Excédent de fonctionnement reporté : 45.049,68 € Déficit d'investissement reporté : 71.258,06 €
Affectation en investissement (1068) : 102.554,06 €

N°11 – AFFECTATION DU RESULTAT 2008 DU LOTISSEMENT

Le résultat 2008 du budget du lotissement est affecté en excédent de fonctionnement reporté.

N°12 – TAUX D'IMPOSITION 2009

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter la pression fiscale pour 2009. Les taux restent inchangés, à savoir : TH : 11,00% ; FB : 16,00% ; FNB : 115,66% et TP : 15,02% soit un produit fiscal attendu de 119.233 €

N°13 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil vote à l'unanimité les subventions suivantes : 200 € à l'ACCA et à l'Echo des Montagnes ; 100 € à Alzheimer Savoie, APEI Maurienne, Comité Savoie ligue contre le cancer, 60 € au Comité Maurienne Souvenir Français et 50 € à la PEP 73. Après le retrait de Mme BERTHET, le Conseil vote à l'unanimité : 200 € à Vivre aux Chavannes et 100 € à Maurienne Delta Club.

N°14 – BUDGETS PRIMITIFS 2009

Le Conseil approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2009 qui s'équilibrent comme suit :

Lotissement 16.517 € en fonctionnement
Commune : 336.673 € en fonctionnement 691.317 € en investissement

N°15 – PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE

M. le Maire rappelle les mesures de l'Etat concernant la relance de l'économie et propose de signer la convention compte tenu des investissements prévus cette année et du montant de référence.

Le Conseil approuve à l'unanimité la convention et autorise le Maire à signer les pièces nécessaires.

N°16 – CREATION D'UN POSTE SAISONNIER D'ADJOINT TECHNIQUE 2^e CLASSE

Le Conseil décide à l'unanimité de créer un poste saisonnier d'adjoint technique de 2^e classe pour 3 semaines en juin, 16 heures par semaine à l'indice brut 297.

N°17 – INSTALLATION CLASSEE ARKEMA

M. le Maire présente le projet de l'entreprise ARKEMA qui souhaite installer une unité de production d'hydrogène. Le Conseil approuve à l'unanimité ce projet nécessaire à la pérennisation de l'activité de l'entreprise.

N°18 – ADHESION A L'ASADAC

Le Conseil approuve à l'unanimité l'adhésion à l'ASADAC pour 2009 pour un montant de 59,15€.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- de la demande de location de la parcelle C 723 afin d'y mettre des chevaux : compte tenu de la situation de la parcelle, le Conseil décide de laisser cette zone en zone d'agrément mais décide de proposer une autre parcelle communale disponible
- des courriers échangés entre M. Dufrenoy Daniel et le Conseil Général concernant le carrefour vers le garage Darmezin et décide de se renseigner plus précisément en attendant la réponse de la 3^e Commission
- des courriers concernant le tracé du Lyon Turin : le tunnel serait supprimé et la liaison emprunterait la ligne actuelle
- du compte rendu de réunion concernant la Halte Garderie présenté par Mmes BERTHET et BOCH, et des possibilités de création de micro crèches.

M. le Maire rappelle la réunion de validation du Plan Communal de Sauvegarde le 12 mars (il reste à prévoir une réunion publique) et la mise en place du service minimum d'accueil le 19 mars 2009.

Vu par nous, Maire de la Commune de Les Chavannes-en-Maurienne pour être affiché le 31 mars deux mil neuf à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

LE MAIRE.